

Requalification pénale devant le tribunal correctionnel

Par Nicolas64000, le 29/02/2012 à 15:47

Bonjour,

Que peut faire le tribunal correctionnel si à l'audience le procureur de la république lui demande de requalifier des infractions?

Par edith1034, le 29/02/2012 à 18:49

il peut le faire à condition que le tribunal n'est pas saisi par une ordonnance du juge d'instruction ou une citation directe.

il doit laissé au prévenu le temps de réorganiser sa défense

pour tout savoir lisez la jurisprudence de la cedh

http://www.fbls.net/6-3.htm